



# HAYBACHDBAN

JANVIER 2005

LETTRE BIMESTRIELLE DE LA REPRESENTATION EN FRANCE

N°1

## Editorial

Միտելի Հայրենակիցներ,

Chers Compatriotes,

Le Conseil National Arménien dont le siège se trouve à Chouchi en Artsakh vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2005 et un joyeux Noël.

Le choix de Chouchi comme siège n'est pas un hasard ; en Novembre 1918, le Général Antranig Ozanian, après avoir libéré le Zanguézour, regroupa ses forces à Chouchi au Karabagh (Artsakh) afin de libérer la région occupée par les Azéris.

Avec l'appui des Anglais, les Azéris négocièrent un cessez le feu qui obligea, Antranig, de stopper son avancée.

Il est simple de comprendre que le siège de l'Assemblée des Arméniens d'Arménie Occidentale, même provisoire, ne pouvait se trouver que dans une ville symbolique d'Arménie.

C'est donc pour cette raison fondamentale que les Arméniens d'Arménie Occidentale en exil ont choisi de créer le siège de l'Assemblée à Chouchi, le symbole et la tradition étant préservés, le moment était donc venu de déclarer officiellement notre volonté d'existence, à l'ensemble de nos compatriotes.

Ce qui a été fait le 17 Décembre 2004.

Հանրապետության Մարտի և Մուրթ Ծնունդ

## SOMMAIRE

- *Editorial :*  
*Vœux de du Conseil National Arménien*
- *Actualités :*  
*Nous, fils de la Nation Հայ*
- *Dossier :*  
*Le Principe d'Autodétermination*
- *Nouvelles brèves :*  
*Les Vœux des Présidents d'Arménie et d'Artsakh*
- *Regards sur :*  
*L'Art et la Philosophie Հայ*

## Actualités

Nous,

### Fils de la Nation Arménienne qui sommes « devenus » Kurdes et Turcs

Jusqu'à une époque récente, il était tabou d'écrire sur les Arméniens devenus par force Turcs ou Kurdes sous le règne des Ottomans. La plupart d'entre eux, vivant aujourd'hui en Europe de l'Ouest, en Arménie Occidentale et en Cilicie

("Turquie moderne"), vivent aujourd'hui une renaissance de leur identité nationale. Après les Arméniens de Hamshen, ceux de Sassoun, Mouch et du Daron, qui furent convertis de force à l'Islam, sont particulièrement enclins à parler de leur passé et de leur présent. Ils tentent de retourner dans le giron de leur nation en dépassant leur « apparence », les noms et prénoms, de combattre pour leurs droits et de récupérer l'héritage historique de leurs aïeux massacrés par les Turcs.

On peut rencontrer ces Arméniens retournant vers leurs racines en Allemagne ainsi qu'en Arménie, notamment à la suite de la guerre en Irak et des événements à la frontière turque. Certains Arméniens « Kurdes » ont combattu dans les rangs du PKK (Parti des Travailleurs Kurdes) ; déçus après la capture d'Ocalan, ils sont partis en Allemagne où ils ont pu trouver le champ libre pour l'activité politique et nationale. Ils se sont installés à Francfort, Wiesbaden, Stuttgart, Mayence et ailleurs.

« Je suis né à Karmir Khach (Kzl Akhach), village du Daron. Nous avons échappé au Génocide Arménien parce que nous avons feint d'accepter l'Islam et nous parlions kurde. Mon père et mon frère se sont engagés dans le PKK pour combattre le fascisme turc, ils ont été emprisonnés et torturés de nombreuses fois. J'ai étudié et je travaille en Allemagne depuis longtemps et je suis en contact avec la communauté Arménienne et les forces progressistes.

Mais en Arménie Occidentale, notam-

ment dans la ville originellement Arménienne de Vardo, qui a été frappée par un tremblement de terre dans les années 60 et où vit ma famille, les violations des droits de l'homme sont monnaie courante » nous raconte Simon Kostanian (Sardet Kosdun), qui a repris aujourd'hui son identité arménienne.

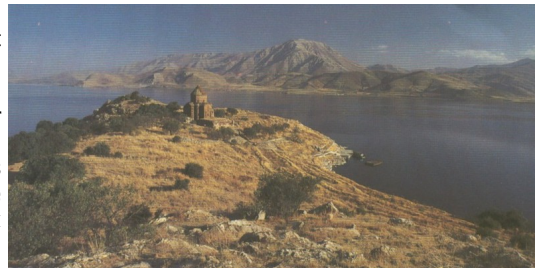
Razmik Hakobian (Nureddin Yagub) originaire d'un village de Cilicie était un combattant du PKK, mais a été arrêté et incarcéré dans l'une des terribles prisons d'Ankara. Il est écrivain et metteur en scène, ayant pour projet de réaliser un film sur la vie des Arméniens de Diaspora.

« Mes parents avaient dissimulé notre identité, en particulier parce qu'être arménien est un affront qui ne peut s'oublier à Adiamani, d'où je suis originaire. Malgré cela, beaucoup d'Arméniens « Kurdes » ou « Turcs » étaient appelés « guivavour ». Le film que j'essaie de tourner a pour sujet un exilé Arménien et retrace aussi l'odyssée d'Arméniens Occidentaux survivants du Génocide. Je réaliserai mes projets si je trouve le soutien nécessaire en Arménie et avec l'aide de nos compatriotes en Europe de l'Ouest » nous dit Razmik

Le nombre d'Arméniens, qui ne découvrent que maintenant leur identité, surtout à Sassoun et Mouch, s'élève à des milliers.

« Il y a environ 1000 Arméniens à Mouch. Le gouvernement turc nous a oublié depuis un moment parce qu'il doit s'occuper des Kurdes. Les fils du peuple Kurde regrettent les actes de leurs pères qui, aux côtés des Turcs, ont tué des Arméniens » nous dit Armen de Mouch.

Par Hamo Moskofian à Wiesbaden-Marseille. (AZG18.01.05)



*Nouvelles brèves  
d'Arménie*

## DOSSIER

### Les vœux du président Robert Kotcharian

**lundi 3 janvier 2005** – Mes chers compatriotes, Nous avons dit au revoir à 2004. Pour l'Arménie, cette année a été fructueuse et synonyme de paix et de stabilité. Le travail accompli est directement lié à la croissance économique qui s'est traduit par la création de nouvelles entreprises, l'amélioration de l'irrigation et une augmentation des offres d'emploi. Nous avons pris un chemin difficile qui est cependant le plus court vers la prospérité de notre pays et de notre peuple. Pour que nous puissions vivre dans un pays de qualité, nous devons travailler dur. La polarisation sociale est encore profonde en Arménie. Le nombre de nos concitoyens vivant au-dessous du seuil de pauvreté est toujours important. Cela signifie que les réformes doivent continuer afin d'augmenter le niveau de vie et de lutter contre la pauvreté. Les résultats du travail accompli au cours de cette année seront visibles en 2005. Dans de nombreux secteurs, nous avons permis une augmentation des salaires. Le budget de l'Etat a été amélioré et les sommes allouées à la santé et à l'éducation ont augmenté considérablement. Une plus grande attention portée à l'Education est également symbolique puisqu'en 2005, nous célébrons le 1600e anniversaire de l'alphabet de Mesrop. Mes chers amis, Concernant les affaires étrangères, la plus grande avancée concerne l'implication de l'Arménie dans le programme de l'Europe élargie. Cela prouve la volonté de l'Union européenne de renforcer ses relations avec notre pays. La coopération avec les Etats " amis " a été améliorée. Et l'Arménie a continué de jouer un rôle actif dans les processus internationaux. Je voudrais évoquer le premier festival arménien " Une nation - une culture " qui a attiré de nombreuses personnes. Grâce aux différents fonds, les Arméniens de la diaspora ont réussi à récolter une somme considérable pour finir la construction de la route Nord-Sud du Karabagh. C'est une étape importante pour le renforcement de l'indépendance du Karabagh, une indépendance qui n'est pas négociable. Cette année de paix a également été garantie par nos forces armées, qui sont devenues plus fortes au cours de 2004. Je félicite nos militaires, les défenseurs de notre pays. Je salue la mémoire des héros morts pour l'Arménie.

## Le Principe d'Autodétermination des Peuples

Le principe de la libre détermination pour tous les peuples se trouve reconnu dans plusieurs pactes et déclarations internationales de droits, tels que la [CHARTRE DES NATIONS UNIES](#), le [Pacte International des Droits Civils et Politiques](#), le [Pacte International des Droits Economiques, Sociaux et Culturels](#) du 6 décembre 1966 et la [Déclaration de Helsinki de 1975](#), tous souscrits par la majorité des Etats Européens et de "l'Etat Turc".

### LE DROIT DU PEUPLE ARMENIEN À L'AUTODÉTERMINATION

1- Institué pour affirmer et protéger le droit des peuples, seul un "Tribunal International" aura une responsabilité propre pour se prononcer sur l'accusation selon laquelle le peuple Arménien d'Arménie Occidentale a été privé de son droit à l'autodétermination. Au vu des éléments produits, le "Tribunal" pourra estimer de manière non équivoque et sans restriction que ce droit, le plus fondamental des droits des peuples, a été transgressé au préjudice du peuple Arménien d'Arménie Occidentale et il invite instamment la communauté internationale à prendre toutes mesures nécessaires conformes aux principes de la Charte des Nations Unies pour restituer ce droit au peuple Arménien d'Arménie Occidentale.

### L'AUTODÉTERMINATION EN TANT QUE DROIT FONDAMENTAL

2. Le droit à l'autodétermination trouve un fondement solide en droit international. Ainsi la Charte des Nations Unies, en ses articles 1er et 55, affirme le principe de l'autodétermination des peuples comme l'un des objectifs majeurs des Nations Unies. L'article 1er, tant du Pacte international sur les droits civils et politiques contient l'affirmation du même principe.

3. Le droit à l'autodétermination a été réaffirmé par diverses résolutions de l'Assemblée Générale des Nations Unies en ce compris celles qui sont relatives aux mouvements de libération de Sahara Occidental, de la Namibie, de la Palestine, du Bangladesh, de Timor-Est, de l'Érythrée. L'Assemblée Générale a reconnu le droit du peuple tibétain à l'autodétermination dans sa résolution 1723 (XX).

4. L'article 5 de la Déclaration universelle des droits des peuples adoptée à Alger le 4 juillet 1976 dispose ce qui suit :

TOUT PEUPLE A UN DROIT IMPRESCRIPTIBLE ET INALIÉNABLE A L'AUTODÉTERMINATION. IL DÉTERMINE SON STATUT POLITIQUE EN TOUTE LIBERTÉ, SANS AUCUNE INGÉRENCE ÉTRANGÈRE EXTÉRIEUR.

Après le droit de tout peuple à l'existence (article 1er ) il n'y a pas de droit des peuples plus fondamental que le droit à l'autodétermination.

En effet c'est par l'exercice de ce droit que la plupart des autres droits des peuples sont mis en oeuvre, le droit du respect de l'identité nationale et culturelle ( article 2 ) , le droit à la possession paisible de son territoire ( article 31 ) . le droit de s'affranchir de toute domination coloniale ou étrangère ( article 6 ) , le droit exclusif sur ses richesses et ressources naturelles ( article 8 ) , le droit de choisir son propre système social et économique ( article 11 ).

5. Le peuple Arménien Occidental est systématiquement privé de ses droits et des autres, suite au Traité de Lausanne en raison du déni d'existence et de ce qu'il est privé du droit à l'autodétermination.

### DÉFINITION DU PEUPLE JOUISSANT DU DROIT À L'AUTODÉTERMINATION.

6A. Il est largement admis que les Arméniens d'Arménie Occidentale forment un peuple en tant que tel. Même la soi-disant République Turque reconnaît aux Arméniens la qualité de minorité nationale. La question décisive est de savoir s'ils forment un peuple ayant un titre à exercer le droit à l'autodétermination.

6b. Sans qu'il existe une définition universellement admise des éléments constitutifs d'un peuple, le "Tribunal International" adhèrera au résultat des efforts d'un groupe d'experts.

## DOSSIER

7 - Des éléments communs quant à l'histoire, à la langue, la culture, l'origine ethnique et d'autres expressions partagées de l'identité et d'une existence collective commune. - L'importance numérique des personnes partageant une identité et une vie collective communes. - Des institutions qui rendent efficaces ces éléments communs. - La volonté d'un peuple d'affirmer son droit à l'autodétermination. - Le peuple tibétain satisfait à tous ces critères et a dès un titre à prévaloir du droit à l'autodétermination.

(1) UNESCO, International Meeting of Experts on Further Study of the Concept of the Rights of Peoples, Final report and Recommendation, 22 february, 1990 ( SNS-89 ).

### MISE EN OEUVRE DU DROIT À L'AUTODÉTERMINATION

8. Le titulaire du droit à l'autodétermination est le peuple Arménien d'Arménie Occidentale, et non un gouvernement quel qu'il soit. Ce droit doit être librement exercé, respect étant dû aux droits des autres peuples. Dans l'exercice de ce droit, le peuple Arménien d'Arménie Occidentale peut choisir l'indépendance ou toute forme d'association avec l'Arménie Orientale ou un autre État. Le peuple peut choisir un modèle de gouvernement ou une organisation économique différents de ceux qui existaient avant ou ont existé depuis. Les conséquences de pareil exercice d'un droit fondamental du peuple Arménien Occidental doivent être respectées par la communauté internationale comme une expression de la volonté du peuple Arménien d'Arménie Occidentale.

9. Le droit à l'autodétermination n'appartient pas seulement à la fraction du peuple Arménien d'Arménie Occidentale qui réside ou non actuellement sur son territoire (Génocide Arménien), mais aussi aux Arméniens résidant ou non sur les parties de leur territoire historique qui ont été incorporées dans les soi-disant territoires d'Azerbaïdjan (Nakhitchévan). Les récents événements en Yougoslavie et dans l'ancienne Union Soviétique soulignent la complexité et la difficulté de ce processus et recommande les efforts nécessaires pour prévenir tout déchaînement de violence.

10. La défense des Droits à l'Autodétermination des Arméniens a invité le "Tribunal" à vérifier si les buts des Nations Unies tels qu'ils sont énoncés dans l'article 1er de la Charte, à savoir le maintien de la paix internationale et développement de relations pacifiques entre les nations ne devraient pas contrebalancer le principe de l'autodétermination des peuples énoncé dans le même article, pour le cas où la mise en oeuvre de ce principe ne pourrait pas être accomplie sans rupture de la paix et la destruction de relations amicales entre les nations. Sans dénier les risques ainsi encourus. Le Conseil pense que des conflits violents pourraient être évités ou résolus de manière non violente, considération étant prise des droits des autres peuples et des minorités résidant dans la région. Au contraire, il est d'avis que l'exercice du droit à l'autodétermination doit être considéré comme le noyau central d'un processus de réconciliation et que les énergies créatives de la communauté mondiale doivent être conjuguées afin d'établir l'Arménie Occidentale en zone de Paix.

Nos Principales Revendications Territoriales  
à partir du Traité de Sèvres (10 Août 1920) et de l'Accord d'Angora (20 Octobre 1921)



### Nouvelles brèves d'Artsakh

#### Les vœux du Président du Haut-Karabakh

**Lundi 3 janvier 2005**

Le journal Azad Artsakh a reçu les vœux de bonne année du Président Ghoukassian du Haut-Karabakh.

En voici la substance.

Premièrement le Président souhaite que 2005 soit une année de paix et de prospérité pour le Haut-Karabakh et ses habitants, à l'image de l'année qui s'est écoulée. 2004 a enregistré des progrès sociaux et économiques qu'il faut confirmer.

En 2005 les priorités sociales seront nombreuses, pour continuer à aider les familles qui ont sacrifié un ou plusieurs de leurs membres pendant la guerre, ou qui en gardent des séquelles à vie.

Du côté des infrastructures, Ghoukassian a souligné l'importance de la construction de la route nord-sud du Haut-Karabakh, qui se poursuit à un rythme toujours plus rapide. Il a à ce sujet insisté sur le rôle de la diaspora, également capable de jeter les bases d'une société civile au Haut-Karabakh.

L'armée demeure au centre des préoccupations du gouvernement, avec pour objectif de renforcer la solidité de l'armée notamment en étant à l'écoute des problèmes sociaux qui existent, puisque l'armée est le garant de la présence du Haut-Karabakh sur la scène internationale.

Le Président a terminé en assurant ses concitoyens que toute tentative de déstabilisation par l'Azerbaïdjan recevrait une réponse adéquate de leur part.

BP 61  
92224 BAGNEUX CEDEX

Messagerie : haybachdban@wanadoo.fr

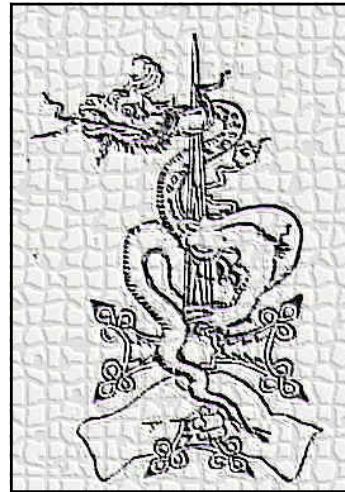
RETROUVEZ NOUS  
SUR LE WEB

<http://www.haydjampa.org/haybachdban/index.htm>

<http://www.armenia-france.com/soldiers/forum/>



## LE SYMBOLE



SOURKHATCH

LE SYMBOLE PROTECTEUR DES VICHAPAZOUNKS

POUR REMONTER A LA SOURCE, IL FAUT MARCHER A CONTRE COURANT

Dans tous les exemples de symbole, les objets sensibles ont déjà par eux-mêmes la signification qu'ils sont destinés à représenter et à exprimer, de sorte que le symbole, pris dans ce sens, n'est pas un simple signe indifférent, mais un signe qui, tel qu'il est extérieurement, comprend déjà le contenu de la représentation qu'il veut invoquer.

Et, en même temps, ce qu'il veut amener à la conscience, ce n'est pas tel ou tel objet concret et individuel, mais la qualité générale dont il est censé être le symbole.

Il résulte de ce qu'envisagé du point de vue de son concept, le symbole double sens. Il se présente comme une forme, une image ayant une existence directe et

Un objet direct (Dragon Arménien, une croix de style, sont là, devant nous, fire.



temps, ce qu'il veut amener à la conscience, ce n'est pas tel ou tel objet concret et individuel, mais la qualité générale dont il est censé être le symbole.

qui vient d'être dit, de vue de son concept, le symbole double sens. Il se présente comme une forme, une image ayant une existence directe et

ou son image, un Visnien) par exemple, une couleur, etc... et cela peut nous suf-

C'est pourquoi, se pose la question de savoir si des mains dont nous avons l'image devant les yeux ne doivent représenter et désigner quelles mêmes où quelque chose d'autre ou de plus, par exemple la notion encore abstraite de l'autodétermination, de la capacité d'orienter son existence ou celle directement concrète de la préhension et du geste. Si cette image doit être prise à la fois dans sa signification propre ou figurée ou seulement figurée.

Mais l'image du Vishap (Dragon Arménien), n'évoque pas seulement en nous le sens qu'elle a en tant que symbole (le Masis des Hays), elle nous présente aussi l'objet sensible dans son existence sensible.

Un centre d'énergie, une chaleur au cœur de la Terre, au cœur de l'Homme, au cœur des éléments, prêt à jaillir, en attente d'un mouvement ou d'un signal, ou plus simplement la caricature de Dêv, l'Esprit du Mal.